Fournitures et Services courants

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

Acquisition de quinze (15) unités mobiles (cliniques mobiles) équipées de soins pour les treize (13) régions sanitaires au profit du projet de renforcement des soins de santé primaires pour l'amélioration de la santé et de la nutrition (PRSS-ASN) du Ministère de la santé et de l'hygiène publique du Burkina Faso

Avis spécifique de Passation de Marché N°2022- 020 /MSHP/SG/DMP Financement : Prêt de la Banque Islamique de Développement (BID) N° Financement : BFA-1024 du 25/03/2021

- 1. Le Burkina Faso a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement (BISD) pour financer le Projet de renforcement des soins de santé primaires pour l'amélioration de la santé et de la nutrition (PRSS-ASN), et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché d'aacquisition, d'installation et de mise en marche de quinze (15) unités mobiles équipées (cliniques mobiles) de soins pour les treize (13) régions sanitaires au profit du projet de renforcement des soins de santé primaires pour l'amélioration de la santé et de la nutrition (PRSS-ASN).
- 2. Le Directeur des marchés publics du Ministère de la santé et de l'hygiène publique sollicite des offres sous pli scellé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les quinze (15) unités mobiles (clinique mobiles) équipées de soins pour les treize régions sanitaires. Les critères minimums de qualification sont les suivants :

Les soumissionnaires locaux devront fournir les documents et attestations ci-dessous datées de moins de 3 mois:

- Une attestation de situation fiscale,
- Une attestation de la direction régionale du travail et des lois sociales,
- Une attestation de la CNSS,
- Une attestation de l'Agence judiciaire du trésor,
- Un certificat de non faillite,
- Une attestation d'inscription au Registre de commerce ;
- · La production de marchés similaires
- La justification des agréments techniques en matériel médicotechnique des catégories A1-A2-A3 et B1-B2-B3
- La justification d'une ligne de crédit
- La justification de l'installation au Burkina Faso du concessionnaire de la marque du véhicule proposé pour rassurer de la capacité de main-

tenance

Les soumissionnaires installés hors du Burkina Faso devront fournir en plus les documents ci-dessous datés de moins de 3 mois :

- · Un certificat de non faillite,
- Une attestation d'inscription au Registre de commerce
- La production de marchés similaires
- La justification d'une ligne de crédit suffisante
- La justification de l'installation au Burkina Faso du concessionnaire de la marque du véhicule proposé pour rassurer de la capacité de maintenance
- 3. La procédure d'appel d'offres sera un Appel d'Offres International (AOI) tel que défini dans les Directives pour l'acquisition de Biens, Travaux et Services connexes dans le cadre de Projets financés par la BISD, Avril 2019, (les « Directives »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives. Les candidats éventuels sont également invités à prendre connaissance des Clauses 1.18 à 1.21 de ces Directives concernant les règles de la BISD portant sur les conflits d'intérêt.
- 4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat de la Direction des marchés Publics du Ministère de la santé et de l'hygiène publique et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous : Rue : Avenue KUMDA YOORE, Porte : 133 située dans l'enceinte de l'ex-Trypano 03 BP 7009 Ouagadougou 03 Burkina de 08 h00mn à 15h 00mn, tel +226 25 48 89 20.
- 5. Le Dossier d'Appel d'offres en langue française peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de cent cinquante mille (150 000) FCFA auprès du régisseur de la Direction des marchés publics du Ministère de la santé et de l'hygiène publique. La méthode de paiement sera au comptant ou par chèque de caisse certifié. Le dossier d'appel d'offres sera adressé par acheminement à domicile localement.
- 6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le <u>01/08/2022</u> La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après la date et l'heure limites de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à la Direction des marchés Publics du Ministère de la santé et de l'hygiène publique, dans l'enceinte de l'ex-Trypano, Porte : 133 située, Rue : Avenue KUMDA YOORE, 03 BP 7009 Ouagadougou 03 Burkina à 09 heures TU.
- 7. Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de l'offre, pour un montant de cent cinquante millions (150 000 000) FCFA (XOF).
- 8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Direction des Marchés Publics du ministère de la santé et de l'hygiène publique (DMP/MSHP), Rue : Avenue KUMDA YOORE, Porte : 133 située dans l'enceinte de l'ex-Trypano 03 BP 7009 Ouagadougou 03 Burkina Faso ; Tel : 25 48 89 20

Le Directeur des Marchés Publics,

Président de la commission d'attribution des marchés du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Bonaventure François de Paul P.SAM
Chevalier de l'ordre des Palmes Académiques
Chevalier de l'ordre du Mérite de l'Economie et des Finances

